

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUPSociété Anonyme

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

S.A. au capital de 3.828.534,60 €

Siège Social: 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes contenues dans l'annexe des comptes annuels :

 la note 1.2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » qui décrit les règles générales d'établissement et de présentation des comptes, le périmètre des activités de la société, l'environnement économique dans lequel les comptes ont été établis et enfin le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation;

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

• la note 2.10 « Provisions » qui mentionne l'existence d'un litige entre la société et certains actionnaires et l'absence de conséquence financière pour la société si l'issue s'avérait défavorable.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2.4 « immobilisations financières » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des créances rattachées à des participations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 15 février 2013

Le Commissaire aux Comptes

Saint-Honoré BK&A

Frédéric BURBAND

1. BILAN SOCIAL

Données en milliers d'euros

| ACTIF | Notes | Brut 31/12/12 | Amortissements et Provisions | Net 31/12/12 | Net 31/12/11 |
|---|-------|------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Immobilisations incorporelles | 2.1 | 10 683 | -6 735 | 3 948 | 3 551 |
| Immobilisations corporelles | 2.2 | 1 574 | -1 276 | 298 | 300 |
| Immobilisations financières | 2.3 | 7 392 | -6 920 | 472 | 375 |
| Total de l'actif immobilisé | | 19 649 | -14 931 | 4 718 | 4 225 |
| Stocks | 2.4 | 206 | -200 | 6 | 48 |
| Avances et acomptes versés | | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Créances clients et comptes rattachés | 2.5 | 1 836 | -950 | 886 | 857 |
| Autres créances | 2.6 | 407 | | 407 | 587 |
| Valeurs mobilières de placement et disponibilités | 2.7 | 1 585 | | 1 585 | 1 006 |
| Charges constatées d'avance | 2.8 | 407 | | 407 | 253 |
| Total de l'actif circulant | | 4 441 | -1 150 | 3 291 | 2 752 |
| Frais d'émission d'emprunts à étaler | | 43 | | 43 | |
| Ecart de conversion d'actif | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL ACTIF | | 24 133 | -16 081 | 8 052 | 6 977 |

| PASSIF | Notes | Net 31/12/12 | Net 31/12/11 |
|---|-------|--------------|--------------|
| Capital social | Notes | 3 828 | 6 083 |
| Réserve légale | | 157 | 157 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 333 | 52 |
| Réserves indisponibles | | 1 864 | 2 278 |
| Report à nouveau | | | |
| Résultat de l'exercice | | -4 715 | -5 200 |
| Total des capitaux propres | 2.9 | 1 467 | 3 370 |
| Provisions pour risques et charges | 2.10 | 255 | 70 |
| Emprunts obligataires convertibles | | 1 699 | |
| Emprunts et dettes auprés des étab. de crédit | | 180 | |
| Emprunts, dettes fi divers | | 229 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2.11 | 2 446 | 1 952 |
| Dettes fiscales et sociales | 2.12 | 1 257 | 1 156 |
| Autres dettes | 2.13 | 101 | 164 |
| Produits constatés d'avance | 2.14 | 418 | 264 |
| | | | |
| Ecart de conversion passif | | 1 178 | |
| TOTAL PASSIF | | 8 052 | 6 977 |

2. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL ET PROFORMA

Le 29 décembre 2011, la société Videofutur Stores (VFS) a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société Videofutur Entertainment Group. L'activité de VFS était la gestion de magasins Videofutur.

Cette activité étant exercée par la société Videofutur à compter du 1er janvier 2012, le Direction a décidé d'établir des comptes proforma non audités au 31 décembre 2011 intégrant l'activité de VFS et permettant ainsi la comparaison avec les comptes sociaux de Videofutur au 31 décembre 2012.

| Données en milliers d'euros | Notes | 2012 | 2011 proforma non audité | 2011 |
|--|-------|---------|--------------------------------|---------|
| Production vendue de service | 3.1 | 7 371 | 7 350 | 7 192 |
| Production immobilisée | -4 | | | |
| Subvention d'exploitation | | 26 | | |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges | 3.5 | 546 | 270 | 250 |
| Autres produits | | 143 | 109 | 277 |
| Total produits d'exploitation | | 8 086 | 7 729 | 7 719 |
| Achat de marchandises | 3.2 | -1 149 | -1 088 | -1 025 |
| Variation de stock | | -67 | -182 | -182 |
| Autres achats et charges externes | 3.3 | -4 533 | -4 879 | -5 274 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | -363 | -354 | -286 |
| Charges de personnel | 3.4 | -4 453 | -4 950 | -3 475 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | 3.5 | -1 582 | -1 327 | -1 159 |
| Autres charges | | -544 | -254 | -253 |
| Total charges d'exploitation | | -12 691 | -13 034 | -11 654 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | -4 605 | -5 305 | -3 936 |
| RESULTAT FINANCIER | 3.6 | -122 | 65 | -1 224 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | -1. | -4 727 | -5 240 | -5 160 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 3.7 | 12 | 58 | -40 |
| Impôts sur les bénéfices | 3.8 | | | |
| RESULTAT NET | | -4 715 | -5 182 | -5 200 |

3. CAPITAUX PROPRES

| nnées en milliers euros | Nombre d'actions regroupées | Nombre d'actions non regroupées | Montant | Prime d'émission | Réserve légale | Réserve indisponible | Report à nouveau | Résultat de la période | Total Capitaux propres |
|---|-----------------------------------|--|---------|---------------------|-------------------|-------------------------|------------------|---------------------------|------------------------------|
| 31 décembre 2010 | 38 011 987 | 170 038 | 8 364 | | 157 | | 2 977 | -5 642 | 5 856 |
| fectation du résultat de xercice précédent | | | | | | | -5 642 | 5 642 | |
| duction de capital à ffet d'apurer les pertes sexercices antérieur et putation sur le compte réserve indisponible | | | -4 943 | | | 2 778 | 2 665 | | |
| gmentation de capital ultat de la souscription 29 570 884 ABSA | 29 570 884 | | 2 662 | 295 | | | | | 2 957 |
| fectation de dépenses es à l'augmentation de pital. | | | | -243 | | | | | -243 |
| groupement des ions de la Société à son de 1 action groupée pour 22 actions ituites | 7 493 | -170 038 | | | | | | | |
| sultat de la période | | | | | | | | -5 200 | -5 200 |
| 31 décembre 2011 | 67 590 364 | 0 | 6 083 | 52 | 157 | 2 778 | 0 | -5 200 | 3 370 |
| gmentation de capital ultant de l'exercice de 123 001 BSA | 28 123 001 | - | 2 531 | 281 | _ | _ | | - | 2 812 |
| fectation du résultat de xercice précédent | - | - | - | - | _ | -2 278 | -2 922 | 5 200 | |
| duction du capital tivée par des pertes | - | - | -4 786 | - | - | 1 864 | 2 922 | - | (|
| sultat de la période | - | - | - | - | - | - | - | -4 715 | -4 71: |
| 31 décembre 2012 | 95 713 365 | _ | 3 828 | 333 | 157 | 1 864 | - | -4 715 | 1 46' |

I. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

GENERALITES

Informations relatives à l'entreprise

Vidéo Futur Entertainment Group S.A (« la Société » ou « Videofutur ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en novembre 2002 et est cotée sur le marché régulé NYSE Alternext d'Euronext depuis le 27 janvier 2010.

Videofutur est spécialisée dans la distribution de contenus vidéo payants en formats DVD et VàD à destination du grand public, sur internet (videofutur.fr) et à travers un réseau de magasins ainsi que sur des équipements d'électronique grand public connectés à Internet.

Basée à Gennevilliers, la Société compte 125 collaborateurs au 31 décembre 2012 et a généré un chiffre d'affaires de 7,37 millions d'euros au 31 décembre 2012

1. <u>FAITS MAJEURS, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES</u> D'EVALUATION

1.1 Faits majeurs

En 2012, la Société a développé son parc d'abonnés PASS DUO consommant du contenu vidéo payant (VàD, sVàD et DVD/Bray) au travers de deux canaux :

- le développement de la base d'abonnés au sein de ses magasins exploités en propre,: a ce titre, sept nouveaux magasins indépendants sous enseigne Videofutur ont été acquis en 2012, portant à 38 le nombre de magasins exploités en propre au 31 décembre 2012;
- le recrutement *online* au travers du site videofutur.fr, notamment grâce à plusieurs opérations ciblées de marketing (opération spéciale vente-privée.com en octobre 2012, campagne ciblée MTV et GameOne en décembre 2012, , etc.);

Fin décembre 2012, Videofutur comptait 50.000 abonnés à ses offres de vidéo payante, contre 25.000 en début d'année.

Sur le marché du contenu vidéo payant légal, Videofutur cherche à offrir à ses clients un choix important à prix réduit et un mode de consommation simple. Dans un marché où l'accès aux nouveautés reste la motivation principale du consommateur, Videofutur se positionne pour répondre à cette attente et a lancé courant 2012 sa nouvelle signature : « n'attendez pas que ça passe à la télé! ».

Grâce à l'offre d'abonnement PassDuo qui combine la location illimitée de DVD / Blu-ray et la VàD, Videofutur permet à chacun de ses clients de bénéficier de toutes les dernières sorties de l'année mais aussi des films des années précédentes. Videofutur proposait en 2012 la seule offre d'abonnement du marché donnant accès à tous les films avant leur passage à la télévision. Cette offre tarifaire à bas coût (6,99€ l'abonnement de location illimitée de DVD / Blu-ray et 2,99€ la VàD) permettait de proposer aux abonnés de Videofutur un catalogue de 20.000 films disponibles fin 2012.

Videofutur a investit tout au long de l'année 2012 dans le développement d'un réseau de partenaires distributeurs et constructeurs afin de faciliter l'accès à la composante digitale de ses offres, avec un investissement particulier réalisé en vue de l'intégration des services de VàD (vidéo à la demande) de la Société dans les équipements connectés (PC, Mac, smartTV, smartphones, tablettes et téléviseurs connectés Samsung, téléviseurs connectés Philips), grâce à sa plateforme *cloud*. Fin octobre 2008, Videofutur a ainsi été la 1^{ère} application de VàD accessible sur tous les équipements disposant de Windows 8, en streaming ou en téléchargement, avec une ergonomie innovante.

Videofutur a continué en 2012 d'améliorer régulièrement son portefeuille de VàD: en mars 2012, un nouveau contrat avec Sony Pictures a enrichit le catalogue de films en VàD, celui de Studio 37 a intégré le catalogue Videofutur en Mars 2012, et en décembre 2012 le catalogue "Séries TV" de Videofutur s'est enrichi des contenus VàD MTV & NICKELODEON (Awkward, Jersey Shore, Death Valley, Punk'D, South Park, etc.).

Début novembre 2012 la Société a étendu l'offre Pass Duo en y intégrant une composante de films de catalogues en téléchargement illimité (sVOD), sans augmentation du coût de l'abonnement PASS DUO, sur la base de contrats signés avec les studios Gaumont, BAC et Seven7.

La Société exploite principalement sa plate-forme de services de distribution de contenus digitaux pour son propre compte mais aussi pour le compte de partenaires opérateurs. Elle a ainsi exploité pour leur compte les plate-formes VàD des opérateurs DartyTelecom, PT Luxembourg, Net+, Monaco Telecom et plus récemment ZEOP (en phase commerciale depuis janvier 2013).

Videofutur a obtenu la qualification « Entreprise Innovante » d'Oséo au cours du 1^{er} semestre 2012.

Au cours du premier semestre 2012, une augmentation de capital de 2,8M€ a été réalisée, comme suite à l'exercice de 28 123 001 bons de souscriptions d'actions. Les bons non exercés sont tous arrivés à expiration le 31 mars 2012. Ces bons avaient été émis lors de l'opération de recapitalisation de novembre 2011, sous forme d'une émission d'ABSA par offre au public, ayant fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012 a réduit le capital social de Videofutur d'un montant de $K \in 4786$, pour le ramener de $K \in 8614$ à $K \in 3828$, par imputation à hauteur de $K \in 2922$ sur le compte « Report à Nouveau Débiteur » et par affectation à hauteur de $K \in 1864$ à un compte de « Réserve Spéciale Indisponible ».

Fin octobre 2012, la Société a procédé à l'émission de 561.037 obligations convertibles en actions nouvelles, dans le cadre d'une opération avec droit préférentiel de souscription, pour un montant total de M€ 1.7, renforçant ainsi la trésorerie de la Société. Cette opération a été presque intégralement souscrite par les deux principaux actionnaires de la Société (J2H et Mousse Partners).

Dans ce contexte, la Société enregistre en 2012 une perte nette de $K \in 4715$ constituée d'une perte d'exploitation de $K \in 4605$ pour un chiffre d'affaires de $K \in 7371$. Au 31 décembre 2012, la Société dispose d'une trésorerie nette de $K \in 1585$ et de capitaux propres positifs à hauteur de $K \in 1467$ comprenant un capital social de $K \in 3828$.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation, et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes annuels (règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable).

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Environnement économique

La crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes.

Les capitaux propres positifs à hauteur de K€ 1 467 sont inférieurs à la moitié du capital social qui s'élève K€ 3 828.

Au 31 décembre 2012, la Société dispose d'une trésorerie à l'actif du bilan de K€ 1 585 et de dettes financières de K€ 2 108 incluant un emprunt obligataire convertible de K€ 1 699 à échéance 26 octobre 2015.

La Société estime qu'elle pourra faire face à ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois au moyen de son activité et en levant des fonds, dans le cadre de l'opération d'offre publique d'achat en cours (voir § 4.2 Événements postérieurs) ou grâce notamment à la possibilité de recourir aux augmentations de capital qui ont fait l'objet de délégations de pouvoir par l'Assemblée Générale de juin 2012.

1.2.1 Chiffre d'affaires

Distribution de contenus vidéo payants à destination du grand public

Offres d'abonnement: le chiffre d'affaires est constitué des revenus résultant des abonnements récurrents (généralement mensuels) au service de location de DVD (voie postale ou magasins). L'abonnement mensuel constitue une prestation continue dont l'exécution est appréhendée à l'émission de la facture. Un produit constaté d'avance est comptabilisé à la clôture. Il représente la part non consommée des recharges prépayées reprises lors de l'abonnement.

Les pénalités éventuelles dues par les clients en cas de non-retour ou de retard constituent un chiffre d'affaires

comptabilisé dès qu'elles sont facturées.

Offres prépayées: le chiffre d'affaires correspond aux revenus résultant de la vente de recharges sur cartes privatives permettant la location de contenus DVD ou VàD en magasins ou sur le portail Internet de la Société, aux tarifs indiqués, variables selon la nature des œuvres louées (nouveautés, sélection, etc.). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société correspond aux recettes brutes générées par la location de contenus vidéo. Un produit constaté d'avance est constaté à la clôture et représente la part non consommée des recharges encaissées.

Distribution de contenus vidéo en mode dématérialisé à destination des opérateurs (VàD sur plateformes PC ou TV par ADSL, tablettes, etc..): le chiffre d'affaires correspond principalement aux revenus résultant de la location du catalogue de films, de la rémunération des droits sur ce catalogue et de prestations de services recouvrant notamment les travaux de conception, de personnalisation ou de mise en service de la plateforme VOD, les prestations d'encodage des contenus, d'hébergement et/ou de maintenance de la plateforme. Selon la nature des contrats de partenariat commercial conclus avec les clients distributeurs ou fournisseurs d'accès à internet (« FAI »), le chiffre d'affaires reconnu par la Société correspond au montant des recettes brutes générées par la location du catalogue de films, net (i) de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes, (ii) des rémunérations perçues par les sociétés d'auteurs (SACD, SDRM), et (iii) et des commissions versées aux partenaires distributeurs ou FAI. Les prestations de service fournies par la Société sont généralement reconnues en chiffre d'affaires sur la base de leur avancement.

Activité de prestataires techniques: le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de maintenance et d'assistance technique (hot line, intervention sur site) ainsi que de la vente de pièces détachées et de consommables à destination des réseaux d'exploitants. Ces prestations sont facturées (i) par voie d'abonnement (assistance technique, maintenance), auquel cas le chiffre d'affaires résultant de ces abonnements est reconnu de façon linéaire sur la durée du service (constatation d'un produit constaté d'avance à la clôture au prorata temporis), ou (ii) à la réalisation de l'intervention ou à la livraison des produits (pièces détachées, consommables), auquel cas la vente est reconnue en chiffre d'affaires lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

1.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations correspondent principalement (1) à la valeur du catalogue DVD acquis par la Société pour les besoins de son activité de distribution de contenus vidéo payants (Internet, magasins en propre) (2) aux fonds de commerce et droit au bail de nos magasins.

La Société comptabilise dans la valeur comptable du catalogue DVD la valeur de la librairie de DVD achetés en direct auprès des producteurs.

La librairie de DVD achetés est amortie de façon linéaire sur la durée contractuelle d'exploitation des droits, limitée à 3 ans (durée estimée du DVD).

Une dépréciation sur le catalogue de DVD est appliquée à hauteur de 17% sur la valeur nette, pour tenir compte d'un risque de stock excédentaire sur certains titres.

Ce pourcentage est calculé de manière statistique sur les trois dernières années.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

| Licences et frais de développement | 1 à 3 ans |
|---------------------------------------|--|
| DVD | 3 ans |
| Frais d'encodage | 1 an, correspondant à la durée moyenne d'exploitation d'un film VOD négociée dans le cadre des contrats avec les ayants droits |
| Brevets | 3 ans |

1.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Aucune immobilisation détenue par la Société n'est décomposable. Leur amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

| Installations, agencements et aménagements divers | 10 ans |
|---|------------|
| Matériel de bureau et mobiliers | 3 à 10 ans |
| Matériel de transport | 3 ans |

1.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations détenus par la Société dans des filiales créées ou acquises ainsi qu'aux dépôts et cautionnements versés par la Société (bailleurs des locaux, fournisseurs).

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

S'agissant des titres de participation et créances rattachées acquis en octobre 2008 par la Société dans le cadre des procédures de liquidation du groupe CPFK, l'analyse des actifs nets comptables corrigés des participations acquises et de la solvabilité des créances a conduit la Société à affecter l'essentiel du prix global d'acquisition de ces actifs aux créances rattachées en valorisant ainsi les participations dans le réseau de distribution à un euro symbolique (zéro euro pour les sociétés en liquidation).

1.2.5 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués, de pièces détachées et de consommables utilisés notamment dans le cadre des prestations de maintenance et de support technique destinés à être revendus.

Les stocks des pièces détachées, consommables, automates et terminaux vidéos sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti. Aucune provision pour dépréciation des stocks n'a été déterminée en 2012.

1.2.6 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

1.2.7 Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatées d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Dans le cas des redevances éditeurs VàD, où la charge est proportionnelle au nombre de téléchargements, il arrive que les producteurs facturent à l'avance un montant de redevances minimum garanti (MG) à remonter durant la fenêtre d'exploitation du film ou du catalogue concerné par le MG. Ce dernier est comptabilisé en charge au moment où il est facturé. Une charge constatée d'avance neutralise le minimum garanti facturé et non consommé. A la clôture, la valeur de cette charge constatée d'avance, qui représente le montant non remboursable dû aux producteurs en application de contrats de licence, y compris en cas de résiliation de ces contrats par la Société, correspond à la valeur nette des minima garantis déterminée par application à la valeur contractuelle du minimum garanti d'un amortissement accéléré de 90% de cette valeur sur les 3 premiers mois de diffusion, les 10% restant étant amortis sur la durée résiduelle (de 240 jours en moyenne).

1.2.8 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les plus-values de cession sur les valeurs mobilières de placement présent au 31 décembre 2012 sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

1.2.9 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.2.10 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2012 s'est établi à K€ 205. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. A titre d'information, ces engagements ont été évalués au 31 décembre 2012 à K€ 47 à partir d'un calcul actuariel prenant en considération les dispositions prévues par la Convention Collective des « commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique, et de l'équipement ménager » relatives au départ et à la mise à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'accroissement annuel des salaires : 2,5%
- Taux de rotation des effectifs : 5%
- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux d'actualisation net d'inflation: 3%
- Probabilité de survie entre 33 et 62 ans : 94,81%
- Table de mortalité : TPRV 93

1.2.11 Droit individuel à la formation

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, il a été considéré, dans l'attente de précisions ultérieures, qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2012. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.

1.2.12 Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2012, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

1.2.13 Actions propres

Compte tenu de l'objectif unique du programme de rachat d'actions (liquidité de l'action VideoFutur), les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières.

2. NOTES RELATIVES AUBILAN

2.1 Immobilisations incorporelles

| (en milliers d'euros) | Frais de développement, Logiciels et licences | Frais d'encodage VOD | DVD | Brevets et marques | Autres | Fond de commerce et droit au bail | Total |
|-----------------------|--|----------------------------|-------|-----------------------|--------|--|--------|
| VALEUR BRUTE | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2011 | 1 598 | 819 | 4 255 | 482 | 17 | 2 141 | 9 312 |
| Acquisitions | 85 | 41 | 936 | | | 336 | 1 398 |
| Sorties | | | - 27 | | | | - 27 |
| Au 31 décembre 2012 | 1 683 | 860 | 5 164 | 482 | 17 | 2 477 | 10 683 |

| (en milliers d'euros) | Frais de développement, Logiciels et licences | Frais d'encodage VOD | DVD | Brevets et marques | Autres | Fond de commerce et droit au bail | Total |
|------------------------------|--|----------------------------|---------|-----------------------|--------|--|---------|
| AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | ъ. л ¹ | | | | | | - |
| Au 31 décembre 2011 | - 1 557 | - 806 | - 3 034 | - 301 | - 5 | - 58 | - 5 761 |
| Dotations | - 55 | - 35 | - 903 | | | | - 993 |
| Reprises/ Sorties | | | 19 | | | | 19 |
| Au 31 décembre 2012 | - 1 612 | - 841 | -3 918 | -301 | - 5 | - 58 | - 6 735 |

| (en milliers d'euros) | Frais de développement, Logiciels et licences | Frais d'encodage VOD | DVD | Brevets et marques | Autres | Fond de commerce et droit au bail | Total |
|-----------------------|--|----------------------------|-------|-----------------------|--------|--|-------|
| VALEUR NETTE | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2011 | 41 | 13 | 1 221 | 181 | 12 | 2 083 | 3 551 |
| Au 31 décembre 2012 | 71 | 19 | 1 246 | 181 | 12 | 2 419 | 3 948 |

Les acquisitions de la période s'établissent à 1 398 K€ et se répartissent de la façon suivante :

- K€ 936 sont liés à l'acquisition de galettes DVD à droits locatifs exploités dans le cadre des activités de location de DVD distribuées par Internet et au sein des réseaux de magasins et automates opérés en direct par la Société;
- K€ 336 sont liés à l'acquisition de 7 fonds commerciaux et d'un droit au bail ;
- K€ 41 correspondent à la numérisation et à l'encodage du portefeuille d'œuvres accessibles au travers de la plateforme VàD de la Société et de ses partenaires ;
- K€ 85 sont liés à la production immobilisée de nouvelles technologies (essentiellement Windows 8 et Silverlight).

Les sorties enregistrées sur la période à hauteur de K€ 27 comprennent notamment les DVD perdus ou cassés sur l'année 2012.

Au 31 décembre 2012, les provisions comptabilisées par la Société en complément aux amortissements s'établissent à K€ 619 contre K€ 577 au 31 décembre 2011, soit une provision constatée sur l'exercice écoulé à hauteur de K€ 42. Ces provisions concernent les actifs DVD pour K€ 261, les brevets et marques pour K€ 300 et la valeur de certains fonds de commerce pour K€ 58. Les provisions et amortissements des immobilisations incorporelles sont enregistrés en exploitation pour leur totalité.

A la clôture, la valeur brute et la valeur nette des fonds de commerce inscrits à l'actif du bilan en 2012 se décompose comme suit (données en milliers d'euros):

| Date d'acquisition | Désignation du fonds de commerce | Valeur brute 31/12/12 | Valeur nette 31/12/12 | Origine |
|--------------------|--------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------|
| 02-mai-12 | Fonds commerciaux hors Ile de France | 89 | 89 | Acquisition |
| 03-janv-12 | Fonds commerciaux Ile de France | 54 | 54 | Acquisition |
| 02-avr-12 | Fonds commerciaux hors Ile de France | 39 | 39 | Acquisition |
| 10-mars-12 | Fonds commerciaux Ile de France | 40 | 40 | Acquisition |
| 04-mai-12 | Fonds commerciaux hors Ile de France | 61 | 61 | Acquisition |
| 20-juil-12 | Fonds commerciaux Ile de France | 4 | 4 | Acquisition |
| 02-juil-12 | Fonds commerciaux hors Ile de France | 41 | 41 | Acquisition |
| | TOTAL | 328 | 328 | |

Les provisions pour dépréciation des fonds de commerce, intégralement comptabilisées en exploitation, sont conjoncturelles.

2.2 Immobilisations corporelles

| (en milliers d'euros) | Installations, agencements et aménagements | Matériels de bureau et mobiliers informatiques | Matériel de transport | Mat et outillage | Construction | Total |
|-----------------------|--|---|--------------------------|---------------------|--------------|-------|
| VALEUR BRUTE | | | | | | |
| Au 31 décembre 2011 | 819 | 475 | 3 | 120 | 24 | 1441 |
| Acquisitions | 118 | 15 | | 3 | | 136 |
| Sorties | | 3 | | | | 3 |
| Au 31 décembre 2012 | 937 | 487 | 3 | 123 | 24 | 1574 |

| (en milliers d'euros) | Installations, agencements et aménagements | Matériels de bureau et mobiliers informatiques | Matériel de transport | Mat et outillage | Construction | Total |
|------------------------------|--|---|--------------------------|---------------------|--------------|-------|
| AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | | | | | | |
| Au 31 décembre 2011 | -573 | -434 | -3 | -106 | -24 | -1140 |
| Dotations | -100 | -31 | | -4 | | -135 |
| Reprises/ Sorties | | 1 | | | - | 1 |
| Au 31 décembre 2012 | -673 | -464 | -3 | -110 | -24 | -1274 |

| (en milliers d'euros) | Installations, agencements et aménagements | Matériels de bureau et mobiliers informatiques | Matériel de transport | Mat et outillage | Construction | Total |
|-----------------------|--|---|--------------------------|---------------------|--------------|-------|
| VALEUR NETTE | | | | | | |
| Au 31 décembre 2011 | 246 | 41 | 0 | 14 | 0 | 301 |
| Au 31 décembre 2012 | 264 | 21 | 0 | 13 | 0 | 298 |

Les dotations et amortissements aux dépréciations des immobilisations corporelles sont tous enregistrés en exploitation.

2.3 <u>Immobilisations financières</u>

| (en milliers d'euros) | Participations et autres titres immobilisés | Créances liées à des participations | Autres immobilisations financières | Total |
|------------------------------|---|---|--|-------|
| VALEUR BRUTE | | | | |
| Au 31 décembre 2011 | 58 | 6 910 | 323 | 7 291 |
| Acquisitions - Augmentations | 3 | 175 | 67 | 245 |
| Cessions – Diminutions | | 99 | 45 | 144 |
| Au 31 décembre 2012 | 61 | 6 986 | 345 | 7 392 |

| (en milliers d'euros) | Participations et autres titres immobilisés | Créances liées à des participations | Autres immobilisations financières | Total |
|-----------------------|---|---|--|--------|
| DEPRECIATIONS | | | | |
| Au 31 décembre 2011 | -58 | -6 862 | - | -6 920 |
| Dotations | - | - | - | - |
| Reprises | - | - | | - |
| Au 31 décembre 2012 | -58 | -6 862 | - | -6 920 |

| (en milliers d'euros) | Participations et autres titres immobilisés | Créances liées à des participations | Autres immobilisations financières | Total |
|-----------------------|---|---|--|-------|
| VALEUR NETTE | | | | |
| Au 31 décembre 2011 | 0 | 48 | 323 | 371 |
| Au 31 décembre 2012 | 3 | 124 | 345 | 472 |

Au 31 décembre 2012, la valeur nette des titres de participation s'établit à K€ 3. Les titres de participations sont principalement ceux de la filiale en Allemagne (K€ 27) et de la filiale au Luxembourg (K€ 31), intégralement provisionnés au 31 décembre 2012.

A la clôture, la valeur nette des créances liées à des participations s'établit à K€ 124 contre K€ 48 au 31 décembre 2011. Elle comprend la valeur nette des créances financières sur les participations détenues au sein du réseau VideoFutur. Son augmentation en 2012 est due aux avances comptes courants à GPMR Agen.

Au 31 décembre 2012, la valeur nette du poste « Autres immobilisations financières » s'élève à $K \in 345$ contre $K \in 323$ au 31 décembre 2011 et est constituée de la valeur des actifs en espèces et en actions propres détenus dans le cadre du contrat de liquidité ($K \in 42$) et de dépôts et cautionnements divers ($K \in 303$).

2.4 Stocks

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------------------|------------|------------|
| Valeur brute | 206 | 273 |
| Dépréciations cumulées | -200 | -226 |
| Valeur nette | 6 | 47 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|------------|------------|
| Pièces détachées et consommables, y compris automates et terminaux vidéo | | 47 |
| Valeur nette | 6 | 47 |

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2012 s'établit à K€ 6. Elle correspond à la valeur nette des pièces détachées utilisés dans le cadre de l'activité de maintenance technique des automates vidéo. Les pièces détachées et consommables non utilisés ont été mis au rebut au 31 décembre 2012.

2.5 Créances clients et comptes rattachés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------------------|------------|------------|
| Valeur brute | 1 836 | 1 815 |
| Dépréciations cumulées | -950 | -958 |
| Valeur nette | 886 | 857 |

La valeur nette des créances et comptes rattachés en 2012 reste stable par rapport à l'exercice 2011.

2.6 Autres créances

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-----------------------|------------|------------|
| Etat – TVA. | 267 | 367 |
| Avoirs à recevoir. | 96 | 130 |
| Débiteurs divers. | 44 | 90 |
| Total autres créances | 407 | 587 |

2.7 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|------------|------------|
| Valeurs mobilières de placement | 1 000 | |
| Disponibilités | 585 | 1 006 |
| Total disponibilités et valeurs mobilières de placement | 1 585 | 1 006 |

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se sont élevées à K€ 2.

2.8 Charges constatées d'avance (« CCA »)

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Minimum garantis (« MG ») | 249 | 129 |
| Autres charges constatées d'avance | 158 | 124 |
| Total charges constatées d'avance | 407 | 253 |

L'augmentation de CCA sur Minimun Garantis est liée au contrat SVOD sur 12 mois conclu fin novembre et aux titres sur 2013 du catalogue UNIVERSAL.

2.9 Capitaux propres

2.9.1 Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social de la Société s'élève à K€3 828 et est libéré intégralement. Il est composé de 95 713 365 actions regroupées.

Cf § 1.1. Faits majeurs

2.10 <u>Provisions</u>

Les provisions s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 31/12/2012 |
|---|------------|-----------|-----------------------|---------------------------------------|------------|
| Provisions à caractère social et pour litiges | 60 | 80 | 6 | | 134 |
| Provision pour restructuration | 10 | | | | 10 |
| Provision pour risques et charges | 0 | | 0 | | 0 |
| Provision pour perte de change | 0 | | 0 | | 0 |
| Autres provisions pour risques | | 122 | 11 | | 111 |
| Total provisions | 70 | 202 | 17 | | 255 |
| En exploitation | | | | | |
| En financier | T | 122 | 11 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | |
| En exceptionnel | | 80 | 6 | | |

Les provisions à caractère social et provisions pour litiges, dont le solde au 31 décembre 2012 s'établit à K€ 134, sont estimées sur la base d'une revue au cas par cas.

La Société est partie à différents litiges qui opposent les anciens actionnaires majoritaires de la Société et Messieurs Baschet et Crasneanu. Ces litiges sont liés à des faits antérieurs à la prise de contrôle de la Société par Netgem en mars 2008. Ces litiges ont fait l'objet de deux assignations similaires devant le Tribunal de Commerce de Paris en date des 8 novembre 2007 (« l'Assignation ») et 23 janvier 2008 (« l'Assignation Bis », ensemble les « Assignations »). Dans le cadre de l'acquisition des actions de la Société, Netgem a demandé aux apporteurs de Glowria de la garantir ainsi que de garantir Videofutur « de tous préjudices qui seraient effectivement supportés par Glowria et/ou Netgem dans le cadre de l'Assignation, ou de toute procédure liée ou résultant de l'Assignation ou ayant un objet commun avec celle-ci ». Cette garantie a été donnée sans solidarité entre les apporteurs qui sont les anciens actionnaires majoritaires. Ceux-ci se sont engagés à indemniser Videofutur notamment de tous préjudices tels que définis ci-avant au prorata de leur participation à l'apport sous réserve d'une franchise de 10.000 euros à la charge éventuelle de la Société.

Par ailleurs, une plainte contre X avec constitution de partie civile a été déposée le 10 septembre 2010 devant le Doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris par certains anciens actionnaires minoritaires de Glowria. Cette plainte vise le délit de présentation de comptes annuels infidèles pour les comptes de l'année 2006 de Glowria, en raison, selon les plaignants, de l'inscription d'une provision infondée, ainsi que le délit d'escroquerie, au motif, selon la plainte, que les actionnaires majoritaires de Glowria auraient tenu un discours mensonger et auraient employé des manoeuvres frauduleuses à l'égard des plaignants pour les évincer du capital de la Société.

Par un jugement du 21 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Paris a, décidé de surseoir à statuer pour une bonne administration de la justice après avoir observé que les défendeurs et la Société s'en rapportaient à la sagesse du Tribunal et tout en condamnant les demandeurs aux dépens d'instance.

Comme indiqué dans le jugement précité du Tribunal de commerce de Paris, le point de vue de la Société est que la plainte précitée est une plainte de complaisance, tardive et inexacte et constitue une dénonciation calomnieuse.

La société a décidé de maintenir 10 K€ de provisions en vue d'assumer les éventuelles conséquences négatives du litige.

Les provisions pour restructuration recouvrent l'ensemble des coûts associés aux procédures de liquidation de l'ensemble des filiales allemandes de la Société. Ces coûts correspondent dorénavant essentiellement à des engagements sur honoraires de liquidation.

Une provision à caractère financier a été constituée à la suite d'une demande de la Banque Populaire des Alpes de recouvrement d'une caution donnée par Videofutur relative à sa filiale Ève et Cie. En effet, VideoFutur avait consenti une caution personnelle et solidaire à hauteur de K€ 250 en garantie du remboursement d'un prêt de K€ 550 consenti par la banque à Eve & Cie. De manière concomitante, le co-actionnaire de VideoFutur dans Eve & Cie a consenti une caution personnelle et solidaire à la Banque Populaire des Alpes pour un montant de K€ 250. Le filiale de Videofutur a remboursé une partie du prêt sur 2011 qui porte le solde à 244 K€ au 30/06/12. Le montant de la provision a donc été évalué à K€ 122, le montant des remboursements effectués s'élève à K€ 11 au 31 décembre, ce qui porte la provision au 31 décembre 2012 à K€ 111. Au 31 décembre 2011, cette caution était mentionnée dans les engagements hors bilan.

Cautions reçues 2.11

Une caution d'un montant de 10 euros par client abonné a été mise en place en mai pour le réseau magasin et en iuin pour le réseau par voie postale afin de couvrir la non restitution des DVD.

2.12 <u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|------------|------------|
| Dettes fournisseurs | 1 227 | 910 |
| Dettes sur immobilisations | 146 | 11 |
| Factures non parvenues | 1 073 | 1 031 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 446 | 1 952 |

L'augmentation des dettes fournisseurs est due à la facturation des catalogues de Minimum Garanties 2013 en décembre 2012.

2.13 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Dettes fiscales | 327 | 261 |
| Dettes sociales | 930 | 895 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 257 | 1 156 |

2.14 Autres dettes

Le poste « Autres dettes » est principalement composé d'avoirs à établir en faveur de clients exploitants ou grand public ainsi que de dettes diverses.

2.15 Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2012, les produits constatés d'avance s'établissent à K€ 418 dont K€ 109 concernent des engagements minima de recettes de service ou de prestations VOD et DVD, liés notamment aux offres de cartes prépayées commercialisées par la Société, K€ 6 concernent les activités de réseaux (prestations d'abonnement à des services de maintenance) et K€ 303 concernent la refacturation de frais techniques auprès de nos partenaires (dont 268 K€ pour Samsung).

La Société considère que ces prestations seront réalisées et reconnues en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2013.

2.16 Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|------------|------------|
| Fournisseurs - Avoirs à recevoir | 96 | 130 |
| Clients et comptes rattachés – Factures à établir | 4 | 23 |
| Autres produits à recevoir | 15 | 11 |
| Etat, produits à recevoir | 151 | 31 |
| TOTAL | 266 | 195 |

Charges à payer

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|------------|------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés- Factures non parvenues | 1 073 | 1 031 |
| Clients - Avoirs à établir | 95 | 142 |
| Dettes fiscales et sociales | 587 | 599 |
| Autres charges à payer | 44 | |
| TOTAL | 1 799 | 1 772 |

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Chiffre d'affaires

Hors activités historiques non poursuivies de service aux franchisés, le chiffre d'affaires 2012 s'établit à 7.07 M€ à comparer à 6.33 M€ en 2011, soit une augmentation de +12%.

Le chiffre d'affaires global réalisé sur l'année écoulée s'établit à $K \in 7$ 371 contre $K \in 7$ 350 en 2011, stable compte tenu du désengagement progressif de la Société de certaines activités historiques de réseaux et de marque blanche, fortement déflationnistes et en pertes

3.2 Achats de marchandises

Le poste « Achats de marchandises » se décompose comme suit :

| (en milliers d'euros) | 2012 | 2011 proforma | 2011 |
|---|-------|------------------|-------|
| Redevances et minimum garantis (VàD/DVD) | 1 093 | 662 | 662 |
| Achats de DVD locatifs, nets des remises arrière | | 147 | 228 |
| Autres achats (Redevances partenaires, consommables, etc) | 56 | 278 | 135 |
| Achats de marchandises | 1 149 | 1 088 | 1 025 |

L'augmentation du poste achats de marchandises est liée à la forte hausse du poste « Redevance et minimum garantis », liée à l'augmentation des consommations de VàD sur le site videofutur.fr, ainsi qu'au lancement de la VàD illimitée en novembre 2012.

Par ailleurs, le poste « Achats de DVD locatifs » est nul pour 2012 en raison de l'arrêt complet de l'activité de grossiste DVD à destination des franchisés Vidéofutur.

Enfin, le poste « Autres achats » comprend principalement des achats de pièces détachées à destination des franchisés.

3.3 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes en 2012 sont de M€ 4.5 contre M€ 4.9 en 2011 (données proforma). La baisse des charges externes est principalement liée à :

- réduction des charges directement liées à l'activité de franchiseur ;
- réduction des coûts de fonctionnement (téléphonie, poste, sous-traitance informatique).

En contrepartie, les principaux postes d'augmentation sont :

- Hausse des loyers en raison de l'augmentation du parc de magasins ;
- Renforcement des missions de consultance ;
- Hausse des dépenses marketing pour le recrutement de clients online.

3.4 Effectifs et charges de personnel

Au 31 décembre 2012, l'effectif total hors personnel mis à disposition de la Société s'élève à 125.

Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

| Catégorie | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|------------|------------|
| Cadres (cadres dirigeants et cadres autonomes) | 19 | 26 |
| Non cadres et agents de maîtrise | 106 | 85 |
| Total | 125 | 111 |

Les charges de personnel en 2012, y compris indemnités et charges patronales, se sont élevées à K€ 4 453 contre K€ 3 475 en 2011.

L'année 2011 a été affectée par de nombreux départs de salariés du siège, et en 2012, la Société a principalement recruté du personnel commercial pour ses 38 magasins.

3.5 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

| (en milliers d'euros) | 2012 | 2011 proforma | 2011 |
|--|-------|------------------|-------|
| Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles | 993 | 1 111 | 1 016 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles | 136 | 133 | 60 |
| Dotations aux amortissements sur charges à répartir (emprunt obligataire) | 3 | 1 2 | |
| Reprises aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances) | -35 | -167 | -163 |
| Total Net | 1 097 | 1 077 | 913 |

Le principal poste de dotation concerne l'amortissement des DVD.

Par ailleurs, le reste des dotations concernent majoritairement les provisions pour créances douteuses, qui sont par la suite reprises et passées en créances irrécouvrables lorsque nécessaire.

3.6 Résultat financier

| (en milliers d'euros) | 2012 | 2011 proforma | 2011 |
|--|------|---------------|--------|
| Reprises sur provisions | 10 | 17 | 17 |
| Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement | 2 | 38 | 36 |
| Gains de change | | 2 | 2 |
| Autres produits financiers | 18 | 33 | 80 |
| Produits financiers | 30 | 90 | 135 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | -122 | | |
| Intérêts et charges assimilées | -26 | -22 | -5 |
| Pertes de change | -4 | -3 | -3 |
| Mali de fusion | | | -1 351 |
| Charges financières | -152 | -25 | -1 359 |
| Résultat financier | -122 | 65 | -1 224 |

Une provision à caractère financier de 122 $k\varepsilon$ a été constituée à la suite d'une demande de la Banque Populaire des Alpes de recouvrement d'une caution donnée par Videofutur relative à sa filiale Ève et Cie, dont $K\varepsilon$ 10 ont été repris.

3.7 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et dont la survenance est rare, et se décomposent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 2012 | 2011 proforma | 2011 |
|---|------|------------------|------|
| Plus-values sur cession des actions de la Société | -10 | -31 | -27 |
| Plus-values sur cession d'autres actifs | -6 | -6 | -33 |
| Dotation aux amortissements et provisions | -74 | - | -1 |
| Abandons à caractère financier | | | |
| Abandons à caractère commercial | | | |
| Autres produits et charges exceptionnels | 102 | 95 | 21 |
| Total | 12 | 58 | -40 |

Le poste « Autres produits et charges exceptionnels » est constitué des pénalités facturées aux clients, liées aux impayés.

3.8 Impôts

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucun impôt n'a été comptabilisé au 31/12/2012.

Au 31 décembre 2012, la Société dispose de déficits fiscaux proches de M€ 36.3 qui pourront être utilisés sur les bénéfices futurs. Depuis la Loi de finances 2004, ces déficits peuvent désormais être reportés indéfiniment.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions.

Au 31 décembre 2012, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existante au 31 décembre 2011. Les principaux changements enregistrés sur la période écoulée en matière d'engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

4.1.1 Engagements de location

Un bail précaire a été signé le 3 octobre 2012 pour une durée de 1 an pour le rez-de-chaussée de l'allée des Barbanniers à Gennevilliers, sans dépôt de garantie, et pour un loyer mensuel de K€ 6 HT.

Dans le cadre de l'exploitation d'un certain nombre de fonds de commerce (magasins et automates, repris notamment au cours des exercices précédents), la Société a contracté un ensemble de baux qui ont représenté en 2012 une charge globale de loyer de K€ 1 040.

Au 31 décembre 2012, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ces baux s'établissent à K€ 3 314.

Les dépôts de garantie versés par la Société lors de la conclusion de ces baux s'élèvent à K€ 303 et ont été comptabilisés en immobilisations financières.

4.1.2 Engagements d'achats de contenus

La Société s'est engagée à mettre à son catalogue le « line up » VàD des majors sur plusieurs années. La quantité de titres à acheter dans ce cadre n'est pas connue à ce jour mais les conditions tarifaires ont été contractualisées et incluent des minima garantis.

Ainsi, au 31 décembre 2012, le montant des engagements de minimum garantis facturés d'avance par les éditeurs et portant sur l'année s'établissait à K€ 249 (contre K€ 129 à fin 2011 au titre de l'exercice 2012). Audelà de ce montant, la Société n'est pas en mesure d'évaluer de façon précise les engagements futurs pris vis-àvis des éditeurs DVD et VOD.

4.1.3 Droits individuels à la formation

Au 31 décembre 2012, le cumul des droits individuels à la formation (DIF) non consommés est de 5 493 heures.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés cidessus.

4.1.4 Engagements reçus

Netgem SA s'est porté caution solidaire de la Société dans le cadre d'un contrat de services conclu en décembre 2009 avec un opérateur Telecom. Ces engagements sont toujours valables au 31 décembre 2012.

Dans le cadre du contrat d'apport conclu en décembre 2007 entre certains actionnaires de la Société, Netgem et la société J2H, les apporteurs de titres de la Société parties au contrat (les « Apporteurs ») se sont engagés, irrévocablement et sans solidarité entre eux, à indemniser la Société de tous préjudices (en ce compris les frais de justice et autres honoraires raisonnables) effectivement supportés par la Société dans le cadre de l'assignation déposée auprès du Tribunal de Commerce de Paris en date du 8 novembre 2007, ou de toute procédure liée ou résultant de l'assignation ou ayant un objet commun avec celle-ci. Selon les termes du contrat d'apport, il a été convenu qu'aucune indemnisation ne sera due par les Apporteurs tant que le montant cumulé des préjudices prononcés au titre de l'assignation n'atteint pas en cumulé K€ 10 (cf. note 2.10 – Provision).

4.1.5 Engagements donnés

Par ailleurs, la Société Générale a consenti des engagements de caution d'un montant total de K€ 68 au profit de quatre fournisseurs.

4.2 Évènements postérieurs

Videofutur est une ex-filiale de Netgem ayant fait l'objet d'un spinoff et d'une introduction en bourse sur NYSE Alternext en janvier 2010. De ce fait, Netgem et Videofutur partagent toujours un socle actionnarial commun et ont pour principal actionnaire la société J2H, société holding familiale contrôlée par Monsieur Joseph Haddad qui était fin 2012 Président des deux sociétés. Fin 2012, Netgem était aussi actionnaire de Vidéofutur, ayant participé aux différentes opérations de recapitalisation ayant eu lieu depuis 2011.

Netgem est un acteur français de taille et de réputation mondiale dans le domaine de la fourniture de solutions de divertissement pour la maison connectée aux opérateurs multiservices. Les actions de Netgem sont admises aux négociations sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris.

Du fait de l'important développement de Netgem à l'international depuis l'année 2010 et de la transformation du business model de Videofutur (passage de l'activité DVD aux services pour la télévision connectée) et de sa forte implantation sur le marché français, Netgem et Videofutur ont constaté que leurs activités étaient devenues complémentaires, et que cette situation reflétait une évolution du marché du divertissement vers des modèles d'affaires intégrant à la fois produits et services.

Désireuses de renforcer leur collaboration, Netgem et Videofutur ont donc directement initié des discussions en vue d'examiner l'opportunité d'un rapprochement de leurs activités.

À l'issue de ces discussions, leurs organes sociaux respectifs ont approuvé le 22 janvier 2013 un projet d'offre publique d'achat à titre principal assortie d'une offre publique d'échange à titre subsidiaire initiée par Netgem et visant la totalité des actions et des obligations convertibles en actions de Videofutur.

Les principaux termes et conditions sont :

- pour l'offre publique d'achat à titre principal : 1 action Videofutur contre 0,15 euro et 1 obligation convertible en actions Videofutur contre 4,50 euros ;
- pour l'offre publique d'échange à titre subsidiaire : 20 actions Videofutur contre 1 action Netgem existante ou à émettre, et 2 obligations convertibles en actions Videofutur contre 3 actions Netgem existantes ou à émettre.

L'offre publique d'échange à titre subsidiaire sera plafonnée à 12,2 % du capital existant de Netgem.

Du fait d'engagement d'apport des principaux actionnaires de Videofutur, Netgem est assuré de détenir à l'issue de l'opération au minimum 77,5% du capital et des droits de vote de Videofutur, après conversion des obligations.

Dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires de Videofutur ne représenteraient pas, à l'issue de l'Offre, plus de 5% du capital ou des droits de vote de Videofutur, Netgem a l'intention de demander à l'Amf, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire au prix de l'offre publique d'achat à titre principal afin de se voir transférer les actions Videofutur non apportées à l'Offre.

Postérieurement à l'Offre et quelle qu'en soit l'issue, l'Initiateur envisage de procéder à une fusion entre Netgem et Videofutur.

Conformément à la réglementation, un expert indépendant nommé par le Conseil d'administration a préparé et remis son rapport en date du 21 janvier 2013 qui a conclu au caractère équitable du prix et de la parité proposés dans le cadre de l'Offre et de l'éventuel retrait obligatoire.

Sur la base des conclusions du rapport de l'expert indépendant, le Conseil d'administration de Videofutur s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'Offre qu'il a jugé équitable.

L'ensemble des documents relatifs à l'offre est disponible sur le site de l'AMF (<u>www.amf-france.org</u>) et sur les sites Internet respectifs de Netgem (<u>www.netgem.com</u>) et Videofutur (<u>www.corporate.video-futur.com</u>) s'agissant des projets de note d'information et de note en réponse.

Le 28 janvier 2013, Videofutur a par ailleurs annoncé que son offre de VàD était désormais distribuée sur le réseau de ZEOP, opérateur de la fibre optique à La Réunion.

4.3 Transactions avec les parties liées

4.3.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunérations et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et aux Directeurs Généraux n'ont pas fait l'objet de changement notable au cours de l'exercice 2012.

Comme en 2011, aucun jeton de présence n'a par ailleurs été alloué aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature alloués aux membres du comité de direction et des organes d'administration de la Société, s'est élevé à $K \in 501$ contre $K \in 666$ en 2011.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants de la Société.

4.3.2 Information concernant les parties liées (transactions)

| 31/12/2012- en milliers d'euros | Société soeur Netgem SA | Filiales et participations (1) | Total |
|--|----------------------------|--------------------------------|-------|
| Immobilisations financières | | 127 | 127 |
| Créances clients et comptes rattachés | | 149 | 149 |
| Total Actifs | 0 | 276 | 276 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 226 | 149 | 375 |
| Autres dettes | | 建设工工业 企业 | 0 |
| Total Passifs | 226 | 149 | 375 |
| Produits d'exploitation | 45 | | 45 |
| Produits exceptionnels | | | 0 |
| Charges d'exploitation | 86 | | 86 |
| Charges financières | | | 0 |

| 31/12/2011 - en milliers d'euros | Société soeur Netgem SA | Filiales et participations (1) | Total |
|--|----------------------------|--------------------------------|-------|
| Immobilisations financières | | 49 | 49 |
| Créances clients et comptes rattachés | | 149 | 149 |
| Total Actifs | | 198 | 198 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 199 | 149 | 348 |
| Autres dettes | | | |
| Total Passifs | 199 | 149 | 348 |
| Produits d'exploitation | 80 | | 80 |
| Produits financiers | | | |
| Charges d'exploitation | 45 | | 45 |
| Charges financières | | | |

4.4 État des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

4.4.1 Créances

| 31/12/2012 - en milliers d'euros | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an |
|---|-----------------|--------------------|-------------------|
| Actif immobilisé | | | |
| Créances rattachées à des participations | 900 | | 900 |
| Autres immobilisations financières | 6 432 | | 6 432 |
| Actif circulant | | | |
| Clients douteux ou litigieux | 1 267 | | 1267 |
| Autres créances clients | 569 | 569 | |
| Personnel et comptes rattachés | 20 | 20 | |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux | 5 | 5 | |
| Etat et autres collectivités publiques | 267 | 267 | |
| Groupes et associés | 19 | 19 | |
| Débiteurs divers | 96 | 96 | |
| Charges constatées d'avance | 407 | 407 | |
| TOTAL | 9 982 | 2 103 | 7 878 |

4.4.2 Dettes

| 31/12/2012 - en milliers d'euros | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an et 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|---|-----------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Emprunt obligataire | 1 699 | | 1 699 | - |
| empr. Dettes à plus d'1 an | 180 | | 180 | |
| Empr. Dettes financ. Devers | 228 | 228 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 446 | 2 446 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 361 | 361 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 569 | 569 | | - r |
| Etat et autres collectivités publiques | 327 | 327 | | |
| Groupe et associés | 7 | 7 | | |
| Débiteurs divers | 94 | 94 | | |
| Produits constatées d'avance | 417 | 417 | | |
| TOTAL | 6 328 | 4 449 | 1 879 | - |

4.5 Honoraires des commissaires aux comptes de la Société

4.5.1 Commissaire aux comptes titulaire et suppléant

- Cabinet Saint Honoré BK&A représenté par M. Frédéric Burband, titulaire,
- M. Georges-Edouard Chauvel-Trepier, suppléant

4.5.2 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires des contrôleurs légaux de la Société et des membres de leurs réseaux figurant au compte de résultat de la Société, au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 pour la Société:

| | Burband Klinger & Associés | | |
|---|----------------------------|--------|--|
| (en euros) | 2012 | 2011 | |
| Audit | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels | 38 000 | 33 000 | |
| Missions accessoires | 4 000 | 19 500 | |
| Sous-total Sous-total | 42 000 | 52 500 | |
| Autres prestations (conseils de nature fiscale, juridique et sociale) | | | |
| Sous-total Sous-total | - | - | |
| TOTAL GENERAL | 42 000 | 52 500 | |

4.6 Liste des filiales et participations

| Prêts et propres vances autres que le Quote-part titres détenus comptable des avances capital et du capital et defenue Brute Nette remboursés société et du résultat | | | 100% 31 25 (7) - | 75% - 92 - | (4) 100% 27 holding 2 - 01/01/11-31/12/1 | na na - na na - n |
|--|---|--|-------------------------|---------------------|--|--|
| té té me | | | | 92 | ' | na |
| e des ava con la la non ette rem | | | 25 | 1 | 1 | 1 |
| e et | | | 31 | 1 | 27 | 1 |
| V ₂ | | | 100% | 75% | 100% | na |
| Capitaux propres autres que le Qu capital et du avant dét affectation du résultat | | | (24) | (788) | (4) | na |
| | | | 31 | 8 | 25 | na |
| Données en milliers d'euros, sauf Capital mention expresse | Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur brute | n'excède pas 1% du capital de la société | Glowria Luxembourg (SA) | Gpmr Agen VF (SARL) | Glow entertainment Deutschland Gmbh (1) | Ensemble de filiales françaises (Magasins franchisés VidéoFutur) (2) |

(1) En liquidation (2) Au 31 décembre 2012, cet ensemble regroupe environ 15 participations, généralement minoritaires, dont la valeur des titres de participations et des créances rattachées aux participations à la clôture est non significative.

na: non applicable